



Contrat d'engagement - AMAP du Pays de Redon
CONTRAT – « MIELS DE JACQUES »
ANNEE 2021

LES PRODUCTEURS	L'ADHÉRENT
M. LINOT Jacques Représentants de : Les miels de Jacques Adresse : 34 rue de Pont Miny Code postal/ville : 44460 Fégréac Courriel : lesmielsdejacques@gmail.com	Nom :..... Prénom :..... Téléphone :.....

Le producteur déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l' AMAP du Pays de Redon et confirme son engagement au titre de ce contrat envers le consommateur.

L'adhérent déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l' AMAP du Pays de Redon et confirme son engagement au titre de ce contrat envers le producteur. Conformément à la charte des AMAP, l'adhérent doit pré-financer la production.

1. L'adhérent qui souscrit à ce contrat doit être adhérent à l'association AMAP Pays de Redon.

2. Résiliation Sous certaines conditions extrêmes prévues dans le règlement, une demande de résiliation peut être formulée pour être étudiée par les membres du bureau.

3. Information producteur

Information producteur : J'élève actuellement environ 250 ruches afin de produire du miel, des essaims et des reines. Je travaille majoritairement avec l'abeille noire, une race d'abeille locale et rustique, et sans transhumance. Tous mes miels proviennent de nectar du pays de Redon (dans un périmètre de 20 km autour de la ville). Mes miels sont certifiés en Agriculture Biologique (sauf le miel de printemps concerné par des champs de colza conventionnel). Les communes d'implantation de mes ruchers sont : Bains-sur-Oust (35), Sainte-Marie de Redon(35), Saint-Jean-La-Poterie (56), Allaire (56), Saint-Dolay (56), Théhillac (56), Fégréac (44), Saint-Nicolas de Redon (44) et Avessec (44). Mon siège d'exploitation est basé à Fégréac et ma miellerie à Théhillac.

Les produits(voir plaquette les miels de Jacques)

- Miel de printemps
- Miel d'été AB
- Miel de sarrasin AB
- Miel des marais AB
- Chouchen vinifié naturellement

4. Distribution

Les distributions ont lieu le vendredi de 18h00 à 19h00 au local situé 6 rue de la Maillardais. Pour le produit concerné par ce contrat, les dates de distribution seront les suivantes :

Février-Juin-Septembre-Décembre

5-Règlement

Descriptif produit	Quantité	Prix unitaire	Total
1 pot de 500g Printemps + 1 pot de 500g toutes fleurs + 1 sarrasin 250g + 1 marais 250g	24€
1 pot de 500g Printemps + 1 pot de 500g toutes fleurs + 1 sarrasin 250g + 1 marais 250g + 1 bouteille chouchen 50cl	31 €
1 pot de 950g printemps + 1 pot 950g toutes fleurs + 1 sarrasin 500g + 1 marais 250g + 1 bouteille de chouchen 50cl	47 €
Total / Distribution		
Nombre de distributions			X 4
Total dû			

L'adhérent règlera la totalité de la somme due en chèques pour l'année au nom de **LINOT Jacques** au moment de la signature du contrat.

Les chèques seront encaissés en début de mois de **Mars et Octobre..**

Les chèques et le contrat seront confiés au référent producteur mentionné en bas de page.

Nombre de chèques	Montant total (= à la dernière ligne du tableau ci-dessus)

LE PRODUCTEUR	L'ADHÉRENT
Fait à :Le :/...../..... Signature :	Fait à : Le :/...../..... Signature :

Référent contrat :RAULT Philippe– email :rault.afp@wanadoo.fr